



COMMISSION “Développement Numérique”

n°1/2023

Mercredi 12 Juillet 2023 à 18h30

Pole des services administratifs - Vic-en-Bigorre

Ordre du Jour

ORDRE DU JOUR

1	Etat des lieux du déploiement de la Fibre, Etat d'avancement	
2	Fermeture du réseau cuivre	
3	Conseillers Numérique du département : présentation de Mr Noël PEREIRA, Mr TAINTURIER et Mr AMARE.	
4	Décret d'application de la loi sur les « Base d'adresses Locales »	
5	Questions diverses	



Etat des lieux du déploiement de la fibre FTTH sur le territoire

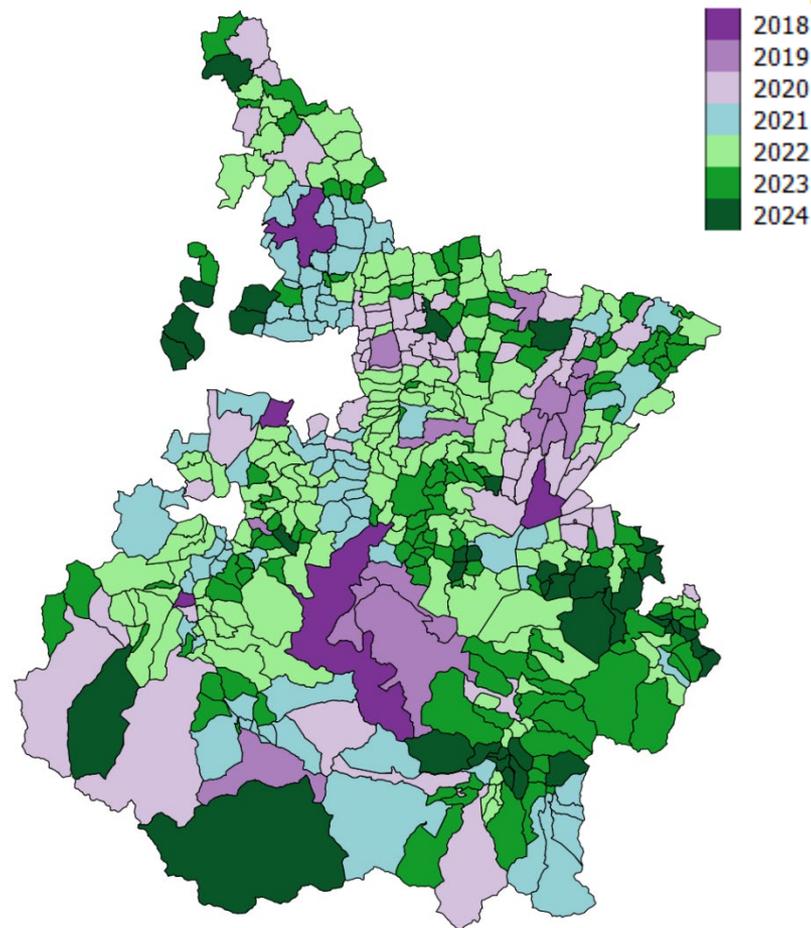


Communes fonds propres Orange v3

Calendrier initial - début déploiement / communes :

Année	Communes	Parc raccordables
2018	5	1000
2019	14	18727
2020	56	42557
2021	74	66401
2022	144	90121
2023	122	98396
2024	41	102932
	456	

Orange s'engage donc à « **traiter** » en FTTH 100% du **département 65**, au travers des 13 communes AMII et des 456 communes zone Fonds Propres



Etat des lieux du déploiement

Communes en cours de déploiement 1/2

COMMUNES	PLANIFICATION COMMUNE	Logements déployés	Logements en-cours	Logements en étude
Vic-en-Bigorre	2018	3227	171	0
Castelnau-Rivière-Basse	2020	274	118	17
Lascazères	2020	187	7	1
Maubourguet	2020	1678	124	0
Andrest	2021	800	0	0
Artagnan	2021	248	11	0
Bazillac	2021	179	3	0
Caixon	2021	191	26	0
Camalès	2021	84	128	0
Liac	2021	98	5	0
Marsac	2021	119	0	0
Mingot	2021	65	5	0
Nouilhan	2021	121	0	0
Pujo	2021	313	0	0
Rabastens-de-Bigorre	2021	952	166	0
Sanous	2021	48	0	0
Sarriac-Bigorre	2021	153	14	0
Ségalas	2021	52	5	0
St-Lézer	2021	184	35	0
Talazac	2021	42	0	0

Etat des lieux du déploiement

Communes en cours de déploiement 2/2

COMMUNES	PLANIFICATION COMMUNE	Logements déployés	Logements en-cours	Logements en étude
Auriébat	2022	3	0	141
Caussade-Rivière	2022	15	1	54
Escondeaux	2022	128	0	0
Lacassagne	2022	136	5	0
Lafitole	2022	243	0	0
Lahitte-Toupière	2022	147	6	0
Laméac	2022	87	5	0
Larreule	2022	210	10	0
Lescurry	2022	91	6	0
Mansan	2022	25	0	0
Sénac	2022	154	7	0
Sombrun	2022	121	6	0
St-Sever-de-Rustan	2022	84	34	0
Tostat	2022	256	0	0
Vidouze	2022	172	1	0
Villefranque	2022	59	0	2
Bouilh-Devant	2023	17	1	0
Estirac	2023	55	4	0
Gensac	2023	48	0	0
Hagedet	2023	3	0	27
Labatut-Rivière	2023	137	63	5
Moumoulous	2023	30	0	0
Peyrun	2023	51	0	0
Siarrouy	2023	196	0	0
Ugnouas	2023	37	0	0
Villenave-près-Marsac	2023	50	0	0
Oroix	2024	55	2	0
Tarasteix	2024	116	0	26



Etat des lieux du déploiement



Communes en attente d'ouverture

COMMUNES	PLANIFICATION COMMUNE	Logements déployés	Logements en-cours	Logements en étude
Hères	2020		63	8
Trouley-Labarthe	2020		44	0
Pintac	2021		19	0
Monfaucon	2022		0	0
Sauveterre	2022		0	0
Soublecause	2022		100	8
Ansost	2023		0	0
Barbachen	2023		0	0
Buzon	2023		0	0
Escaunets	2023		0	0
St-Lanne	2023		65	0
Villenave-près-Béarn	2023		0	0
Madiran	2024		15	9

Etat des lieux du déploiement



Suivre le déploiement de la fibre

Carte du déploiement du réseau FTTH sur le site Orange

<https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>

Carte du déploiement de la fibre FTTH sur le site du département

<https://opendata.ha-py.fr/pages/planning-deploiements-ftth/>

(CTRL Clic sur le lien depuis le diaporama)

Suivre le déploiement de la fibre sur le département 64

<http://thd64.fr/le-deploiement/>

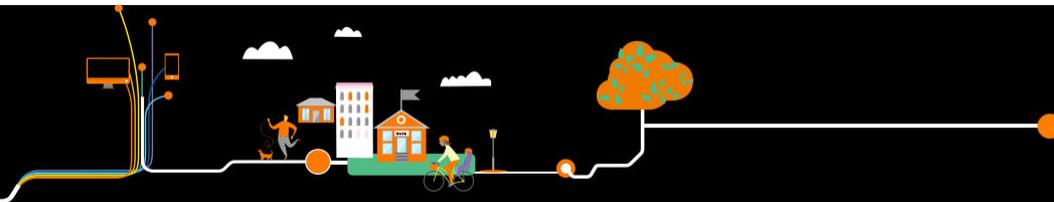
Sur le site extranet vous trouverez le 1^{er} numéro de la fiche Réflexe du réseau THD 64, guide pour découvrir les fonctionnalités du site thd64.fr



Intervention de Mr **Gil Bessière**

Directeur des Relations avec les Collectivités
Locales

Département du Gers et des Hautes-Pyrénées



Orange
et les collectivités territoriales



Fermeture des lignes cuivre Télécom



Liste des communes de la CC Adour Madiran, concernées par le lot 3 de la fermeture du cuivre à échéance prévisionnelle 2027

65	Hautes-Pyrénées	65007	Andrest
65	Hautes-Pyrénées	65073	Bazillac
65	Hautes-Pyrénées	65196	Gensac
65	Hautes-Pyrénées	65243	Lafitole
65	Hautes-Pyrénées	65248	Lahitte-Toupière
65	Hautes-Pyrénées	65330	Nouilhan
65	Hautes-Pyrénées	65372	Pujo
65	Hautes-Pyrénées	65403	Sanous
65	Hautes-Pyrénées	65429	Sombrun
65	Hautes-Pyrénées	65462	Vidouze



Régie Hautes-Pyrénées HAUT DÉBIT

**Présentation des conseillers numériques du
département (65)**



Le rôle des conseillers numériques

Les conseillers numériques accompagnent les élus et les agents des collectivités locales dans les démarches d'équipement, de prise en main, et de perfectionnement dans l'usage des outils numériques. Les conseillers numériques de la **régie Hautes-Pyrénées Haut Débit** sont à disposition des élus et des agents des collectivités locales du département, gratuitement.

Le numérique, pour quoi faire ?

• Communiquer

Grâce aux courriers électroniques, aux applications de messagerie instantanée, aux réseaux sociaux, aux appels vidéos, les outils numériques permettent de communiquer à distance à n'importe quel moment, avec tous vos interlocuteurs.

• Organiser votre travail

Que vous soyez élu ou agent d'une collectivité, vos missions nécessitent de maîtriser les outils numériques fixes et mobiles. Ils permettent, grâce à toute une série de logiciels et d'applications de gérer les finances, de tenir un agenda, de dérouler et partager des projets...

• Stocker et sécuriser les données

La cybersécurité est un « sous-ensemble » de la sécurité informatique. Elle consiste à protéger les données et ressources de votre collectivité des attaques provenant d'Internet. L'installation et la maîtrise des outils de cybersécurité deviennent nécessaires pour ne pas risquer de voir votre activité bloquée.

Nos services

Diagnostic de vos usages, des besoins du quotidien et pour vos projets



Conseil pour la sécurisation des données



Conseil à l'achat ou renouvellement de matériels et logiciels



Création d'adresses mail et de comptes sur les différents réseaux



Accompagnement à la dématérialisation :
- archivage numérique
- plateformes de subventions



Guide pour la publication sur l'Open Data



Formations :
- aux outils numériques
- aux logiciels de bureautique
- à Internet



Vincent TAINURIER
Conseiller numérique

☎ 05 62 56 73 40

✉ numerique@ha-py.fr

Thomas AMARÉ
Conseiller numérique

☎ 05 62 56 73 44

✉ numerique@ha-py.fr

Noël PEREIRA DA CUNHA
Référent

☎ 05 62 56 73 57

✉ numerique@ha-py.fr

Du lundi au vendredi
9h-12h / 13h-17h

📍 6 rue Gaston Manent
65000 Tarbes



**Élus et agents des collectivités,
les conseillers numériques
vous accompagnent**

Financé par

GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par

l'Union européenne
NextGenerationEU

 **CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
France
services



Décret d'application de la loi 3DS

Base d'adresses locale ou BAL

l'attribution d'une compétence aux communes en matière de dénomination des voies s'accompagne d'une mise à disposition obligatoire desdites données.

Application pour les communes de moins de 2000 habitants

Développement Numérique



Une « base adresse locale » (BAL) dans chaque commune

- La loi « 3DS » du 21 février 2022 (Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) impose à toutes les communes la création d'une « base adresse locale » (BAL).
- Une Base Adresse Locale regroupe toutes les adresses d'une ou plusieurs communes et est publiée sous leur responsabilité.
- Les communes, quelle que soit leur taille, sont seules responsables de la création et de la gestion d'adresses incluant un nom de voie et un numéro.
- Elles sont tenues de fournir leurs adresses dans le format standardisé BAL afin qu'elles soient intégrées dans la « base adresse nationale » (BAN).

Cette disposition vise mettre fin aux multiples bases adresses existantes au profit d'un « géocommun » unique et ouvert à tous,

Vers le « dites-le nous une fois » de l'adresse

D'ici à 2024, la totalité des communes devraient gérer leurs adresses via la base adresses locales.



Intérêts Principaux de la BAL

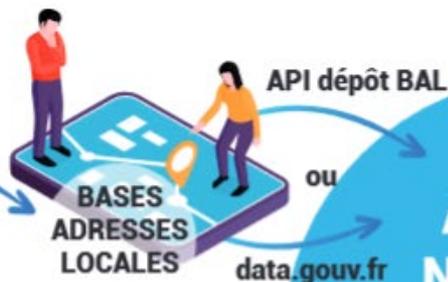
Une seule base de donnée géographique pour:

- Les fournisseur d'eau et énergies
- Les fournisseurs de télécommunications
- La poste et les livraisons
- Les secours (SDIS, SAMU)

Instruments de collecte

Constitution d'une Base Adresse Locale (BAL)

▶ OUTIL NATIONAL



▶ OUTIL TERRITORIAL



Services locaux

▶ Pour les communes n'ayant pas déjà constitué leur BAL et dans l'attente



BASE ADRESSE NATIONALE (BAN)

Enrichissement

Modalités d'utilisation de la BAN

Utilisation par téléchargement de fichier



Utilisation de l'API adresse (recherche, normaliser, géocoder)



Utilisation du géocodeur

Je souhaite réaliser une carte de toutes les bibliothèques de ma région. J'ai un tableau contenant leur adresse. J'utilise le géocodeur pour obtenir les coordonnées X et Y. puis je réalise ma carte.

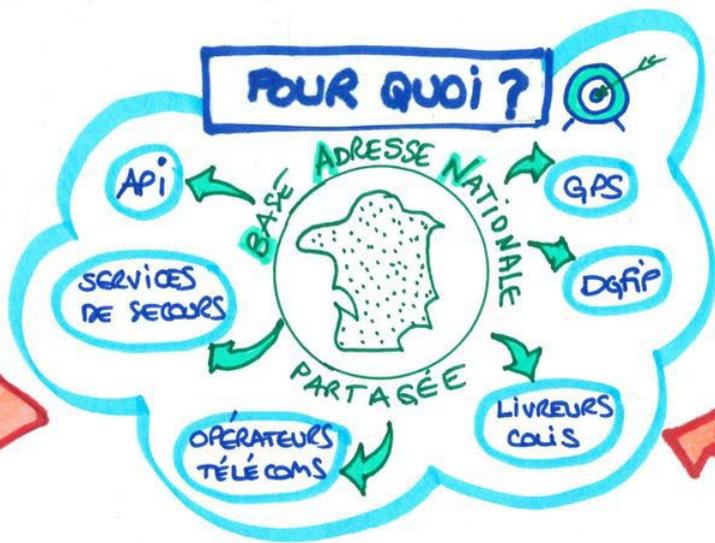


Utilisation de l'explorateur



OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES
Loi 3DS

- COMPÉTENCE COMMUNALE (DÉLIBÉRATION)
- TOUTES LES COMMUNES
- TOUTES LES VOIES (Y COMPRIS PRIVÉES OUVERTES À LA CIRCULATION) ET LIEUX-DITS
- PRINCIPLE DU "DÎTES-LE-NOUS 1 FOIS"



AIDE

- GUIDES adresse.data.gouv.fr/ressources
- TUTORIELS peerturbe.adresse.data.gouv.fr
- CONTACTS

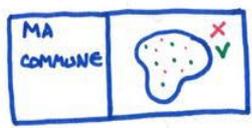
NATIONAL adresse@data.gouv.fr

BRETAGNE adressage_btnd@megalis.bretagne.bzh

LE CYCLE DE L'ADRESSE

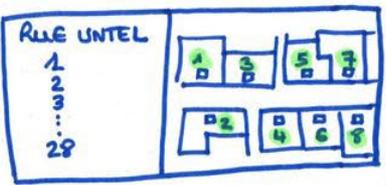
1 REGARDE L'ÉTAT DE SA **BASE ADRESSE LOCALE**

adresse.data.gouv.fr



2 CRÉE/MODIFIE SA **BASE ADRESSE LOCALE**

mes-adresses.data.gouv.fr



3 PUBLIE SUR LA **BASE ADRESSE NATIONALE**



COMMUNE

RELEVÉ DE PROPOSITIONS



PROCHAINE COMMISSION



À déterminer

ORDRE DU JOUR	



Développement Numérique



QUESTIONS DIVERSES



Ressources documentaires

Un nouvel emplacement pour l'échange au sein de la commission à été défini.

Il n'est pour l'instant qu'un espace documentaire mais il est appelé à évoluer en un site intranet dédié à la commission pour nos échanges.

Le lien ci-dessous:

https://ccam65500.sharepoint.com/:f:/s/CommissionDeveloppementNumrique/EuYL4VqAKE5Jn8SbPaqlmVABS-__lg5_lzgBiRxgIklyzA?e=bHQbpl

Le lien est à copier/coller dans votre navigateur internet.



Je m'informe

Votre espace élus - Extranet

L'agenda communautaire,
les comptes-rendus des séances communautaires et des commissions,
votre espace documentaire...

DISPONIBLES EN LIGNE SUR VOTRE ESPACE ÉLUS EXTRANET

www.adour-madiran.fr/extranet

AGENDA

l'agenda des élus

CONSULTER

LES CONSEILS

comptes-rendus des séances

CONSULTER

LES COMMISSIONS

comptes-rendus des commissions

CONSULTER



Compte rendu

- Problème à Labatut Rivière : blocage du déploiement aux abords de la mairie et de l'école.
- Observation à Monfaucon : armoire posée mais pas opérationnelle.
- Observation à Gensac : le cuivre a été très majoritairement utilisé pour tirer la fibre (usage en aiguille) alors que la pratique est interdite par Orange
- Ansost – Gensac : une partie a été réalisé en aérien (Gensac) et la suite en enterré (Ansost) ; explication ?

Compte rendu

- Informations utiles:
 - Dans une habitation, si une ligne analogique est existante (cuivre), l'installation de la fibre est gratuite. Dans le cas contraire (habitation neuve ou non reliée), la réalisation sera payante (sur devis).
 - Une aide du département (FAR indépendant du FAR classique) existe pour les enfouissements de ligne prenant en charge une partie du reste à charge des communes.
 - Lors de l'installation de la fibre optique chez un particulier, prévoir une gaine aiguillée du point d'entrée de l'habitation jusqu'à l'emplacement de la box pour faciliter l'installation.